

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale)	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. J. AUDBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX D'ENTRÉE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

C'est le 1^{er} février

que sera installée dans notre local de la rue des Marronniers, la

MACHINE ROTATIVE

que nous avons commandée à la maison Marinoni.

A dater du 1^{er} février, nous pourrons donc fournir un tirage de 40,000 numéros à l'heure.

LE 8 JANVIER

Nous commencerons notre nouveau feuilleton

LES

DEUX MÈRES

PAR

Émile RICHEBOURG

L'ÉNIGME

La *Neue Freie Presse* vient de faire une révélation piquante : M. Gambetta a pris la direction des affaires étrangères, sur le désir formel de M. de Bismarck.

Un désir formel est un ordre; monsieur le président du Conseil reçoit des ordres du chancelier allemand.

On est tenté de crier à l'exagération; le patriotisme se révolte, sans être chauvin on est français; on se souvient de l'invasion prussienne. Les laborieux heurtent encore du soc de leurs charnues des débris d'obus et des crânes de soldats. Et pourtant cette nouvelle est vraie: le voyage étrange de l'avocat Massabie et la nomination de M. Gérard à l'emploi de chef de cabinet du ministère des affaires étrangères en sont les preuves irrécusables.

Quand les républicains avancés racontaient la visite de M. Gambetta à l'homme de Varzin, la presse opportuniste n'avait pas assez de démentis officiels. Elle démentait, mais elle mentait. Le chef du Grand ministère était bien ce voyageur mystérieux, à la recherche d'un neveu imaginaire.

Certes, nous réproprons les conquêtes sanglantes, et nous ne croyons pas que le canon peut effacer les crimes du canon. La revanche s'est faite impoante, éclatante, lors de l'emprunt quarante-deux fois souscrit, et lors de l'Exposition universelle.

A cette exposition, la Prusse n'a pas osé paraître; elle ne pouvait montrer que ses Krupp imbéciles, aussi terribles pour elle dans la paix que pour ses rivaux dans la guerre. Toutes les nations répondaient à l'appel de la France, l'Allemagne boudait: les champs de bataille de l'industrie ne sont pas son fait.

C'est à l'inspirateur de cette politique d'isolement, c'est au bras droit de Guillaume, à l'ennemi né de toute réforme basée sur l'esprit de progrès et de liberté, c'est au destructeur acharné de la France que M. Gambetta a demandé des conseils.

Mais M. de Bismarck ne donne pas de conseil, il donne des ordres: M. Gambetta n'a pas écouté, il a obéi. En vérité, on pouvait supposer que le chef du grand ministère aurait eu davantage de scrupules; la conscience nationale n'apprendra pas sans une douleur profonde que le chancelier allemand exprime des désirs formels.

Il s'occupe de nous; on l'y convie. Nos hommes d'Etat vont leur faire force politesses; il daigne les entendre. Il gouverne à la fois Berlin et Paris, ce Paris qu'il a nommé des hauteurs de Châtillon. M. de Bismarck doit avoir une triste opinion de son demandeur de conseils. Lorsqu'il a rencontré M. Gambetta pour la première fois, c'était en 1870: Le jeune tribun s'était imposé

dictateur; il soulevait la province; il prêchait la guerre à outrance. Et son nom était synonyme de patriotisme. L'âge a calmé les ardeurs belliqueuses du Carnot de 1870. Un Carnot qui n'organisa pas la victoire. Il n'en veut plus au chancelier de fer, et il n'a accepté d'être un premier ministre français que parce que le premier ministre allemand en exprimait formellement le désir.

La haine n'est pas éternelle; les frontières s'effacent en dépit des rois. Puis les rois sentent vaguement les trônes s'ébranler. Le vieil empereur Germain entend avec stupeur le bruit des obus éclatant sous les pieds de ses cousins de Russie. Ses sujets souffrent du triomphe impérial. La couronne pèse lourdement sur le peuple. Et plus son prince est glorieux, plus il est misérable. M. de Bismarck combat les tendances libérales; il fait la guerre au socialisme. L'adversaire le plus puissant du pouvoir absolu. Il est l'âme du gouvernement autoritaire; c'est au moral, l'étrange diplomate qui élabore des traités, revêtu d'une cotte de maille et le sabre d'acier au côté. L'homme de la force, l'homme du triomphe brutal: un Richelieu, autant aveuglé de sa propre gloire que de la gloire de son pays. Mais surtout, c'est l'ennemi du progrès pacifique: la France de la paix lui porte ombrage.

Et c'est à cet homme que M. Gambetta demande des conseils. Mais demander des conseils, ce n'est pas assez. Il demande des fonctionnaires. M. Bismarck a-t-il donné formellement cette nomination. On peut le croire. En apprenant qu'il choisissait pour confident, l'ancien confident de l'impératrice Augusta, le lecteur de la cour allemande, on avait crié à l'impossible, on disait que le patriotisme n'était pas lettre morte, que les genoux n'étaient tous contre la terre et que la devise française serait toujours: «Haut les coeurs! Haut les fronts! On refusait de croire à cette nouvelle, en évoquant le passé de M. Gambetta: et l'on s'imaginait que celui qui avait voulu combattre les Prussiens à outrance, ne pouvait demander au roi de Prusse un second lui-même. On avait tort. La *Neue Freie Presse* donne le secret de l'énigme.

Il ne manquait plus au grand ministre que d'avoir pour inspirateur le chancelier allemand. C'est fait.

Georges LETELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fin télégraphique spéciale

LES JOURNAUX

Paris, 28 décembre.

Le *Moniteur* dit que les allures puritaines de M. Waldeck-Rousseau irritent M. Gambetta. Il y a eu entre eux de vives explications. Le grand ministère va se disloquer avant d'avoir même commencé à fonctionner.

Un article du *Globe* déclare que le rachat des chemins de fer est nécessaire, indispensable. Il dit qu'il faut que les transports soient bon marché, ce qui est impossible tant que l'Etat ne sera pas maître des tarifs.

Le *Globe* attaque la féodalité financière. Le *Rapport* dit qu'il est incontestable que la candidature Laborde est une candidature de protestation.

Le *XIX^e Siècle* dit que la nomination de M. de Miribel ne justifie peut-être pas la candidature Laborde, mais qu'elle l'explique amplement.

Le *Journal des Débats* croit dans un avenir prochain à une division de la Chambre en deux parties. Cette division ne se fera pas sur le terrain de la liberté.

Le *Parlement* dit que l'Église tient au Concordat parce qu'elle a horreur des aventures. C'est pour le même motif que nous y tenons aussi.

Le *Gaulois* cite plusieurs occasions où, dans l'Assemblée nationale, les républicains ne désignèrent pas l'appât des votes de la droite, notamment pour la nomination des sénateurs inamovibles.

Le *Soleil* approuve la suppression des octrois, qui pèsent, dit-il, sur les classes nécessiteuses, mais il ne veut pas qu'on les remplace par des taxes pesant uniquement sur les classes aisées.

Le *Paris-Journal* demande la suppression de l'indemnité parlementaire pour relever le niveau de la représentation nationale.

— Le *Voltaire*, développant l'article de la *Republique française* d'hier, menace la Banque de France et les financiers réactionnaires coalisés.

NOMINATION DE GÉNÉRAUX

Paris, 28 décembre.

Les généraux de brigade dont les noms suivent sont promus généraux de division: Le général Delaunay, directeur de l'infanterie au ministère de la guerre, en remplacement du général Farre, placé hors cadre.

Le général Lardour, commandant la 3^e brigade de cuirassiers, en remplacement du général Jeanningros, admis dans la réserve.

Le général Duez, commandant la 60^e brigade d'infanterie, subdivision de Saintes et de la Rochelle, en remplacement du général Garnier, admis dans la réserve.

Le général Bardin, commandant la subdivision d'Alger, en remplacement du général Lherillier, admis dans la réserve.

Les colonels suivants sont promus généraux de brigade: M. Bremens, colonel du 139^e d'infanterie en remplacement de M. Gouzil, admis dans la réserve.

M. Huntz, colonel du 93^e d'infanterie en remplacement de M. Benier, mis à la retraite.

M. Gand, colonel au 4^e zouaves, en remplacement de M. Moulabravy admis dans la réserve.

M. Lucas, colonel du 36^e d'infanterie, en remplacement de M. le baron Verin, mis à la réserve.

M. Boussebard, colonel de cavalerie, commandant la subdivision d'Aumale, en remplacement de M. d'Abzac, mis à la retraite.

M. Jamais, colonel du 28^e d'infanterie, en remplacement de M. Paillier, mis à la réserve.

M. Bosquillon de Freschville, colonel du 27^e d'artillerie, en remplacement de M. de Gramont, décédé.

M. Baillou, colonel du 3^e cuirassiers, en remplacement de M. Delaunay, promu général de division.

M. Pleuvier, directeur du génie à Rennes, en remplacement de M. Lardour, promu général de division.

M. Duez-Teissèdre, directeur de l'artillerie, à Alger, en remplacement de M. Duez, promu général de division.

LETRE DE M. LABORDE

Paris, 28 décembre.

Voici le texte de la lettre par laquelle M. le commandant Laborde fait savoir à M. Talandier, qu'il accepte la candidature sénatoriale qui lui est offerte:

Rennes, 25 décembre 1881.

Monsieur, Je suis profondément touché du témoignage de sympathie, de confiance que, sur votre initiative, m'ont donné les électeurs sénatoriaux de la Seine et je tiens à vous exprimer tout d'abord ma gratitude.

Vous me demandez si j'accepte la candidature. Oui, je l'accepte. Puis-je répondre autrement lorsque vous me dites, au nom de nos amis politiques, qu'en refusant, je vous mettrais dans un grave embarras?

Je n'ai pas à vous apprendre que j'appartiens tout entier à la démocratie républicaine; elle juge que je dois sortir de la réserve que je m'étais imposée; me voici. Je ne me dissimule pas qu'il me manque bien des choses pour être à la hauteur du mandat que les électeurs sénatoriaux songent à me confier. Ma vie s'est passée dans l'armée; je suis un soldat.

Jamais, il est vrai, les événements politiques, les questions qui préoccupent l'opinion publique ne m'ont trouvé indifférent. Tout au contraire, je les ai suivis toujours avec intérêt, quelquefois avec passion. Mais quoi qu'on ait pu dire, je n'ai jamais fait de la politique active et, si j'étais élu, j'entrerais dans un monde où bien des choses me sont étrangères.

Je ne vous promets donc pas un mandataire digne de voir son nom uni à ceux de Victor Hugo et de Barodet. J'ai la bonne volonté, j'aime les misérables; je suis dévoué aux principes sans lesquels la République n'est qu'un leurre, je crois qu'il faut agir. Si cela suffit, je suis à vous. Je vous répète, et quel que soit le résultat du vote, je serai fier d'avoir lutté avec la démocratie.

Une élection doit être nécessairement précédée d'un contrat. Aussi, dès que j'aurai reçu l'invitation d'assister à la réunion des électeurs sénatoriaux, je demanderai une permission afin de m'y rendre. Mes chefs me l'accorderont-ils? Je le crois. Je ne puis l'affirmer. Un mot de M. Brelay au ministre de la guerre, légers, à coup sûr, toute difficulté à cet égard.

Quoi qu'il en soit, je dois vous dire que je ne quitterai certainement pas mon régiment sans une autorisation régulière. Il faut que, plus qu'un autre, je me montre soumis à la discipline militaire, prouvant ainsi que l'on peut être soldat discipliné et avoir ainsi refusé de s'associer à un crime. Veuillez agréer, etc.

A. LABORDE.

La Suppression de la Direction des Cultes

Paris, 28 décembre.

La direction générale des cultes est supprimée par décret du 24 décembre. Ce décret n'est pas précédé, comme les décrets importants, d'un rapport au président de la République. Un bref considérant indique qu'il est la conséquence du transfert au ministère des arts et de la direction des édifices diocésains.

Un arrêté du même jour charge M. Castagnary, conseiller d'Etat, de la réorganisation de l'administration des cultes et de l'étude des modifications à apporter dans les lois, décrets et ordonnances qui les concernent.

C'est la mission que Napoléon I^{er} avait confiée à un autre conseiller d'Etat, M. Portalis.

M. Castagnary est auteur d'un petit livre in-32, intitulé: *Les Jésuites devant la loi française*, publié chez Georges Decaux, en 1876 ou 1877. Cette brochure n'est pas une contrefaçon des *Provinciales*; c'est une étude de la question juridique, qui a été utile à M. Ferry. L'auteur y démontre, à la page 100, que la Société de Jésus est le véritable péril social.

Ceux qui ont maintenant intérêt à connaître les idées de M. Castagnary pourront les étudier dans ce petit livre.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Paris, 28 décembre.

Trois sénateurs sortants: deux réactionnaires, MM. de Rainville et de Dompière d'Hornoy, et un républicain, M. Dauphin, procureur général à la cour d'appel de Paris.

Le succès républicain est assuré. Les électeurs sénatoriaux ont désigné pour candidats, avec M. Dauphin, MM. Labit et Magniez, députés. La circulaire des trois candidats est assez nette: « Nous pensons, écrivait-ils à propos du Sénat, qu'il gagnerait en autorité s'il représentait plus exactement l'opinion moyenne du pays, et quand la question de révision sera posée, nous voterons pour une proportion plus équitable des députés de chaque commune et pour la suppression des sénateurs inamovibles par extinction. »

Une réunion tenue à Montdidier, sous la présidence de M. Jametel, député, a acclamé les candidats républicains.

BELFORT

Le sénateur sortant, M. Viellard-Migeon, gros industriel de la région, a des chances sérieuses de succès; les cléricaux auraient bien voulu substituer à ce centre-droitier le catholique M. Keller, candidat malheureux le 21 août dernier. M. Viellard-Migeon n'a pas cru devoir signer lui-même sa propre abdication.

Le parti républicain a choisi pour candidat M. Boigeol, manufacturier, qui jouit d'une certaine autorité dans le territoire.

Les efforts du nouveau député de Belfort, M. Fréry, et de notre ami M. Vieille, député d'un arrondissement voisin, parviendront peut-être à vaincre les résistances réactionnaires de la majorité des députés. Ce serait pour nous une grande joie que d'enregistrer une nouvelle victoire remportée par les patriotes du petit territoire de Belfort.

INTERIEUR ÉTRANGER

Paris, 28 décembre.

LA REPRÉSENTATION DE BIENFAISANCE A L'OPÉRA. La représentation donnée hier à l'Opéra, au bénéfice des incendiés de Vienne et des naufragés de Boulogne, a été très-brillante. La recette dépasse 70,000 fr.

NOMINATIONS D'AMBASSADEURS

Le *Journal officiel* publie ce matin les décrets nommant: M. le baron de Courcel, ambassadeur de la République française à Berlin; M. le comte de Chandordy, ambassadeur de la République française à Saint-Petersbourg.

NOMINATION DE M. WEISS

M. Weiss, ancien conseiller d'Etat, est nommé directeur des affaires politiques et des archives au ministère des affaires étrangères et ministre plénipotentiaire de première classe.

NOMINATION D'UN CONSUL

M. Clavery est nommé consul général de France à Anvers, en remplacement de M. Ordega, appelé à d'autres fonctions.

DÉPART DE M. WALDECK-ROUSSEAU

M. Waldeck-Rousseau est parti pour Nantes, son absence ne durera que quelques jours.

LE DIFFÉRENT ENTRE LES PAYS-BAS ET LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Le contre-amiral Pierre est nommé membre de la commission qui, sous la présidence de M. le procureur général Balthazard, est chargée de préparer les éléments de la sentence que M. le président de la République doit prononcer dans le différend survenu entre le gouvernement des Pays-Bas et la République Dominicaine à l'occasion de la saisie du navire hollandais le *Francina*.

Paquet par les autorités dominicaines. Le différend était soumis à l'arbitrage de M. Grévy.

LE MINISTÈRE DU COMMERCE

Il est question de prendre les bâtiments de l'ambassade ottomane, rue Latite, pour y installer le ministère du commerce.

LES RÉFORMES DE M. ROUVIER

Parmi quelques réformes, M. Rouvier veut remplacer les officiers remplissant des emplois civils par des fonctionnaires de l'ordre administratif.

RÉFORMES DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Le ministre de l'intérieur a étudié un projet qui consiste à organiser la hiérarchie du personnel des préfetures et sous-préfetures, afin de faciliter l'avancement et permettant les mutations. Il créera une caisse de retraite générale qui sera substituée aux caisses départementales actuelles.

La création de cette caisse nécessitera une demande de crédit spécial de 3 millions.

LA DIRECTION DES FORÊTS

L'organisation nouvelle du ministère de l'agriculture ne donne pas d'attributions à M. Caze. Pour la direction des forêts il est question de nommer prochainement un titulaire.

LE TRAITÉ FRANCO-ANGLAIS

Les négociations du traité de commerce ont commencé aujourd'hui à deux heures, au quai d'Orsay.

Les plénipotentiaires français sont MM. Gambetta, Spuller Rouvier et Tirard. Les plénipotentiaires anglais sont MM. Charles Dilke et sir Vautin Lee.

RÉCEPTIONS DE M. GAMBETTA

M. Gambetta a reçu, à déjeuner, ce matin MM. Dilke, Rouvier et Ranc.

LE VICE-AMIRAL PÉRIGOT

Le vice-amiral Périgot, préfet maritime de Lorient, a quitté son service. Il a atteint la limite d'âge le 30 de ce mois.

FUNÉRAILLES DE M. SALLARD

A midi, ont eu lieu les funérailles civiles de M. Sallard, député de Provins.

Parmi les assistants, on remarquait MM. Cochezy, Ferry, Bourdeley, Foncher de Careil, de Mahy, Edmond About.

LA SANTÉ DU GÉNÉRAL DE RIVIÈRE

Le général Serré de Rivière n'est pas mort. L'ancien commissaire du gouvernement dans le procès Bazaine va mieux. De nombreux amis se sont inscrits à son domicile, rue du Mont-Thabor.

LE MARIAGE DE M^{lle} SELIGMANN

Aujourd'hui, a eu lieu le mariage religieux de M^{lle} Seligmann, fille du banquier américain, avec le docteur Wassermann, à la synagogue de la rue de la Victoire.

Les témoins du mariage civil étaient: Pour la future, MM. Morton, ministre des Etats-Unis, et de Lesseps; Pour le futur, M. le docteur Wurtz, membre de l'Institut, sénateur, et M. Grimaud, professeur à l'École polytechnique.

CATASTROPHE DE VARSOVIE

Varsovie, 28 décembre.

Dans la catastrophe qui a eu lieu dans l'église de Varsovie, il y a eu 29 morts, 30 blessés grièvement et 100 blessés légèrement.

INTERIEUR ÉTRANGER

RUSSIE

Les Naufragés de la « Jeannette »

Saint-Petersbourg, 28 décembre. On est furieux à Saint-Petersbourg contre le gouverneur de la Sibirie orientale, qui a refusé d'envoyer un télégramme pour annoncer l'arrivée de la *Jeannette*, sous prétexte que ces malheureux n'avaient pas de quoi payer.

C'est pourquoi on est resté deux mois et demi avant d'avoir la première nouvelle.

Terrible Incendie

Londres, 28 décembre.

Un entrepôt de grains appartenant à la compagnie des chemins de fer Lancashire et Yorkshire a été détruit hier par un incendie.

Les dégâts sont évalués à une somme pouvant varier de 100 à 130,000 liv. st. (trois millions de francs environ).

EXPLOSION D'UN STEAMER

New-York, 28 décembre.

Un Steamer a sauté dans les docks de West-Point (Virginie). Vingt personnes ont été tuées, plusieurs autres ont été blessées.

Pour les services des dépêches
Allain LAMREC.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 décembre 1881.

Les tendances étaient meilleures à la Bourse d'hier. Les Rentes ont pris une allure plus satisfaisante, on sentait des efforts pour diminuer des pertes déjà considérables.

Malheureusement la cherté des reports est toujours la note menaçante. Quant aux valeurs, elles se sont à peu près maintenues au cours de la veille à l'exception toutefois de l'Union générale dont la marche a été très animée et de la Banque ottomane qui a coté 815.

BOURSE DE PARIS

Du 28 décembre 1881

3 0/0 Franc.	83 97	Union génér.	2870 ..
3 0/0 Amort.	85 10	Crédit de Fr.	885 ..
3 0/0 Id. n.	84 85	Foncièrelyon	...
5 0/0 Franc.	114 05	Banque otto.	848 ..
5 0/0 Italien.	99 00	Banq. autric.	1175 ..
3 0/0 Esp. ex.	...	Banq. hongr.	705 ..
5 0/0 Turc.	43 65	Autrichien	705 ..
6 0/0 Egypt.	77 85	Lombard	314 ..
B. de France	5530	Saragosse	337 ..
Crédit foncier	4782	Nord-Esp.	685 ..
Crédit mobil.	725	Suez	3187 ..
Crédit lyonn.	895	Paris-L.M.	1725 ..
Mobilier esp.	850	Consolidés	99 3/16

Voir les dépêches de la dernière heure à la troisième page

Aux Républicains radicaux-socialistes

de la 3^e circonscription

La commission électorale élue en réunion publique, à l'honneur de vous remettre le mandat que vous lui avez confié; elle estime l'avoir rempli à la satisfaction générale.

Si le scrutin du 18 décembre n'a pas entièrement répondu à nos espérances, il a du moins affirmé hautement la volonté formelle des républicains d'en finir avec la politique d'attribution et d'égoïsme qu'on décore mensongèrement du titre d'opportunisme, puisque la tactique de nos gouvernants consiste à ne trouver aucune réforme opportune.

Nous nous consolons de notre échec relatif en songant que ce n'est qu'en nous prenant notre programme que le Comité Central a obtenu la majorité.

L'avenir nous apprendra si M. Lagrange quoique élu par ce Comité, est homme à en poursuivre énergiquement la réalisation.

Quoiqu'il en soit, convaincus de nos droits et de nos devoirs nous n'abdiquons pas.

LE DOSSIER DE LA POLICE

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyen rédacteur,
Je tiens à vous fournir quelques renseignements sur le fameux 243.
Je dois vous dire, tout d'abord, qu'il a été félicité par son adjoint, lors d'une théorie faite mercredi, 21 décembre, à la caserne de Serin, au sujet de son brillant fait d'armes du dimanche 18 décembre, jour des élections, dans la rue des Maronniers.
Le 213, bien que peu remarqué, assiste chaque dimanche à la messe, il y a quelques temps, il était heureux de se faire remarquer par ses fidèles qui communiquent le plus souvent son caractère faux tout à sa nationalité, il est Allemand; ses camarades n'ont pour lui aucune sympathie, aucune estime; il est bonapartiste enragé et ennemi non moins enragé de la République.
Il serait heureux que le sabre fit de la partie pour empêcher le gouvernement dont il reçoit mensuellement ses appointements.
Il ne devrait donc pas rester dans le corps des gardiens de la paix; mais, pour cela, il faudrait que les hommes qui le dirigent fussent, eux-mêmes, républicains; et il en est loin, hélas! d'en être ainsi; que de réformes à faire dans ce corps, où les traditions de l'Empire sont restées en vigueur.
M. Louis, leur chef suprême, aurait un beau rôle à jouer en éprouant ses subordonnés, mais il est regrettable de le dire, M. Louis est peut-être moins républicain que la majeure partie de ses agents et subalternes.
M. le directeur de l'octroi a bien fait cette épreuve, mais il est évident que M. Louis ne la fera pas, il ne peut pas la faire, il irait contre ses opinions, contre ses préjugés.
D'ici quelques jours, je vous donnerai quelques autres renseignements très précis, je suis, peut-être, plus que tout autre à même de vous fournir des documents exacts avec preuves à l'appui.
Un bon républicain, radical socialiste, votre lecteur assidu.

Antoine B....

Cette lettre que nous recevons est authentique, nous l'avons dans nos bureaux; nous l'insérons d'autant plus volontiers qu'elle est conforme à l'opinion publique.

H. L.

LE BANQUET DES TYPOGRAPHES

Les typographes ont fêté dans un banquet qui a eu lieu chez Mille, aux Grandes-Terres, le triomphe de M. Lagrange, candidat heureux du Comité central.

Ces messieurs, sont, paraît-il, enchantés, de leur victoire et, si nous en croyons la chronique, ils manquent de tendresse à l'égard des confrères qui n'ont pas partagé les vues électorales des quelques personnalités qui ont mené cette campagne.

Ils ne pardonnent pas aux auteurs de la protestation du dimanche 18 décembre d'avoir fait preuve d'indépendance en affirmant publiquement qu'on peut être un excellent sociétaire et un bon républicain sans qu'il soit nécessaire de contribuer à redorer le blason d'un comité opportuniste.

Pour nous qui aimons la typographie, qui l'avons toujours soutenue dans ses justes et légitimes revendications, nous avons, nous l'avons sans détour, regretté de la voir entrer dans une voie semblable.

En intervenant directement dans la lutte électorale, les typographes ont créé un précédent fâcheux et ceux qui ont pris cette initiative, devraient être les derniers à en vouloir à ceux de leurs confrères qui, n'ayant pas été consultés, ont cru devoir protester.

Parce qu'on fait partie d'une société, il ne s'ensuit pas que l'on doive abdiquer toute opinion contraire à la majorité.

Il m'est avis que la liberté doit exister pour tout le monde.

Il a plu à une fraction importante de la typographie de soutenir le candidat du comité central, ceux qui étaient d'un avis contraire avaient aussi le droit de

manifestar leur opinion, c'est ce qu'ils ont fait.
Il en sera toujours ainsi quand une corporation interviendra en tant que corporation ouvrière dans les luttes politiques.

Car, il ne faut pas l'oublier, si les intérêts corporatifs sont soulevés, la même pour une chambre syndicale, la plupart du temps les opinions politiques diffèrent, et tel typographe qui a toujours été un brave compagnon et un excellent sociétaire peut posséder des convictions anti-républicaines.
Par conséquent tenir en suspicion ou frapper d'ostracisme une collectivité de citoyens, si minime soit-elle, sous le fallacieux prétexte qu'elle a été contraire aux sentiments de la majorité de la corporation dans un acte purement politique, serait absurde.

Une semblable façon de procéder pourrait avoir les plus graves conséquences; elle amènerait fatalement la division dans une profession qui a plus que tout autre besoin d'être unie pour la défense de ses intérêts.

Qu'une importante partie de la typographie ait cru devoir appuyer la candidature d'un ex-confrère, rien de mieux; que par contre-coup elle ait contribué à l'écrasement du parti socialiste et au triomphe de la bourgeoisie, c'est son affaire; c'est elle qui tôt ou tard en supportera la lourde responsabilité; dans la démocratie, les opinions sont libres, et puisque les typographes soutiens de Lagrange n'ont travaillé — j'en ai la conviction — qu'en vue d'édifier sur des bases de granite la République, qu'ils n'ont pas à leurs collègues plus ou moins nombreux, le bénéfice d'avoir luté pour une cause aussi sacrée que la leur.

Il y a des nuances; il n'y a qu'une République. C'est un affaire de temps. La démocratie a ses retardataires. Les typos qui ont banqueté dimanche retardent; mais ils marcheront à l'unisson quand ils verront que les attermoiments sont des ornieres.

UN TYPOGRAPHE.

SOUSCRIPTIONS

POUR LES

FAMILLES DES GRÉVISTES

Total de la vingtième liste..... 689 45
Un ex-marsion..... 1 ..

Total de la vingt-unième liste.. 690 45

Villefranche, le 28 décembre 1881.

Monsieur le Rédacteur,
Nous comptons sur votre bienveillant concours pour l'insertion de la note suivante :

Les victimes de la grève de la teinture de Villefranche, adressent les plus sincères remerciements au Cercle des travailleurs de Chambéry, à la Chambre syndicale des chapeliers de Graulhet (Tarn), à la Chambre syndicale des tailleurs de pierre de Chambéry, à la Chambre syndicale des tourneurs bobinetiers de Lyon, aux ouvriers tourneurs et ajusteurs des ateliers de Fives-Lille de Givors, aux ouvriers de la maison Cherpin et Destre de Roanne, à la Chambre syndicale des ouvriers carriers de Pontvieille (Bouches-du-Rhône), à la Chambre syndicale des méssieurs de Lyon, pour le produit d'une quête faite au concert donné par cette Société la somme de 51 fr. 25.

Nous sommes heureux de pouvoir renouveler nos remerciements aux dévoués travailleurs qui ont les yeux fixés sur les martyrs du capital resté sur le champ de bataille tombés en luttant contre l'exploitation des parasites dont la férocité grandit de jour en jour.

GRÈVE DE ROMANS

Nous recevons la lettre suivante :

Romans, le 28 décembre 1881.
Monsieur le rédacteur en chef,
Nous vous serions très reconnaissants si vous nous accordiez l'hospitalité dans votre estimable journal pour l'insertion de ce qui suit :

Les ouvrières piqueuses de Romans et de Bourg-du-Péage se sont définitivement déclarées en grève, vu que M. Grenier n'a pas voulu adopter le tarif présenté par la commission, tarif égal à toutes les autres maisons en chaussures.
Nous remercions sincèrement tous les travailleurs pour la part active qu'ils prennent en ouvrant des souscriptions dans chaque atelier.
Nous sommes heureux, monsieur le rédacteur, de constater l'appui que nous trouvons pour la solidarité, ce drapeau indispensable à toutes les ouvrières que nous prions de se constituer en syndicat.
Merci, mille fois merci aux prolétaires qui nous prouvent chaque jour que ce n'est que par la solidarité que nous obtiendrons nos légitimes revendications; aussi faisons-nous appel à tous les groupes et à tous les travailleurs.
Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de notre parfaite considération et nos remerciements.

Le Syndicat.

P. S. — Le plus grand calme règne dans nos rangs; près de 250 ouvrières ont adhéré au Syndicat.

Adressez les correspondances chez M. Payen.

Une commission siège de 8 à 10 heures du soir.

ACCIDENT A OULLINS

Dans la matinée d'hier, vers 6 heures, une voiture de maraicher conduite par un jeune homme de 16 ans, le nommé Deschamps, et dans laquelle se trouvait un employé du chemin de fer, M. Buisson, se rendait suivant son habitude au marché du quai St-Antoine en suivant la route d'Oullins à Lyon.

Arrivé à quelques mètres du pont qui traverse la petite rivière de l'Iséron, Deschamps trompé par le brouillard épais dont il était enveloppé, imprima à son véhicule une fausse direction et... deux cris terribles retentirent à la fois. Conducteur, cheval et voiture étaient précipités d'une hauteur de 8 mètres environ.

Ces cris avaient été entendus; on s'empressa autour des victimes.

Par un hasard véritablement extraordinaire, Deschamps n'avait eu aucun mal.

Il n'en était pas de même du malheureux Buisson. Projeté avec une grande violence, sur d'énormes pierres formant enrochement, ce dernier ne donnait plus signe de vie.

Relié avec de grandes précautions, et transporté chez M. Bariol, restaurateur à la Saulée, Buisson a été l'objet des soins les plus pressés et des plus intelligents de la part du docteur Dupuis, prévenu de l'accident.

M. Buisson est un homme de trente-cinq ans environ, très estimé de ses concitoyens; aussi l'accident dont il a été victime a causé une profonde émotion.

Malgré la gravité de ses blessures, tout espoir de le sauver n'est pas encore perdu.

Le cheval a pu être retiré sain et sauf, et la voiture en sera quitte pour quelques réparations.

THÉÂTRES

GUILLAUME-TELL

Foule immense hier au Grand-Théâtre, représentation orageuse et déplorable sous tous les rapports; un prélude sans doute d'une série d'autres du même genre.

La direction recueille aujourd'hui le fruit de ses procédés vexatoires et autoritaires à l'égard du public.

L'irritation est générale et va croissant chaque jour; tous les prétextes sont bons pour le manifester.

Hier, la représentation de *Guillaume-Tell* devait donner largement prise aux manifestations anti-directorales. Dès la première heure, la salle était comble, le public bruyant et les conversations animées. Une grande effervescence se manifestait, principalement parmi les fidèles du parterre.

Après le début, chanté assez convenablement par Mlle Dalmont (nous nous exprimons de la reconnaître), l'orage s'est déchaîné.

Les partisans de cette dernière, auxquels s'étaient jointe la clique l'applaudirait à tout rompre, et ses ennemis protestèrent par

des clairs et des sifflets. Delà, lutte bruyante et sans fin.

A ce moment les interpellations se croisent de toutes parts; on demande le régisseur, quelques bruyants du parterre veulent un quinquème début pour Mlle Dalmont, les fauteuils et premières protestent gravement du geste.

Le régisseur Morfer ne peut arriver à se faire entendre; il réclame vainement le silence et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il parvient à annoncer que la direction en référerait à l'administration municipale.

C'est un faux-fuyant qui ramène le calme et permet à la représentation de suivre son cours.

M. Salomon qui s'est montré faible dans quelques passages a supporté un-peu les effets de la mauvaise humeur générale.

Mais peut-on exiger d'un artiste, de quelque valeur qu'il soit, de chanter convenablement pendant une pareille représentation?

On aurait tort assurément de se montrer trop exigeant; nous nous abstenons donc de critiquer notre fort ténor aujourd'hui.

Toutefois nous reconnaitrions que cette représentation de *Guillaume Tell* a paru trop tôt sur l'affiche. C'était une imprudence.

Il valait mieux attendre l'engagement d'une contralto et le complet rétablissement de Mlle Rivieri.

Il fallait peut-être aussi attendre le remplacement de Mlle Dalmont. Bref, cette représentation n'a été profitable qu'à cette dernière qui paraît avoir reconquis un peu la faveur du public.

Obtiendra-t-elle de faire un quinquème début, c'est ce que l'administration municipale qui nous l'apprendra.

Attendons !

J. DAVERNY.

THÉÂTRE-BELLECOUR

Aujourd'hui jeudi, 29 décembre, aura lieu la représentation extraordinaire des prestidigitations et de magnétisme que M. Verbeck dédie aux dames.

Il y aura salle comble à Bellecour et nous sommes persuadés que cette soirée laissera dans l'esprit de ceux qui y assisteront un souvenir ineffaçable d'enthousiasme et d'admiration.

Les entrées de MM. les actionnaires et les entrées de faveur sont entièrement suspendues.

La presse seule conservera ses droits.

THÉÂTRE DU GYMNASSE

Fêtes du jour de l'an, dimanche 1er et lundi 2 janvier, à 8 heures, merveilleuses soirées offertes aux familles et matinee à 3 heures par Miss Hélène et le docteur illusionniste Nicolay.

THÉÂTRE A. DELILLE

Salle comble tous les soirs au théâtre A. Delille, la célèbre troupe des fantoches fait fureur.

De reste, les décors et la mise en scène sont splendides.

M. Delille nous procure avec cette troupe un genre de spectacle tout à fait nouveau à Lyon, et qui fera regorger de monde son charmant théâtre, où l'on passe de si joyeuses soirées.

De nouveaux artistes sont engagés pour permettre au professeur A. Delille de répondre aux demandes qui lui sont adressées, de donner des soirées particulières en ville.

Aujourd'hui jeudi, 29 décembre, à trois heures, matinee enfante; à huit heures, grande soirée.

Changement de spectacle tous les soirs.

EDEN ZOOLOGIQUE BIDEL

Depuis que Sultan, le lion formidable de Bidel a posé sa griffe sur son maître, il est devenu de plus en plus rebelle, et chaque représentation terrifie les spectateurs.

Chaque jour, lutte terrible entre l'homme et l'animal; la victoire, il est vrai, est, jusqu'à présent, restée à l'intelligence sur la brute féroce, mais Bidel doit prendre les plus grandes précautions.

Roméo et Juliette sont fort aimables pour les spectateurs; Bengali, le tigre royal, voudrait l'être également, mais malheureusement personne ne se permettrait de lui donner une poignée de main.

Bidel s'en charge cependant et le féroce animal fait avec lui patte de velours, la panthère en fait autant; l'ours blanc seul ne répond à aucune des avances et le dompteur a fort à faire pour éviter ses terribles griffes.

Aujourd'hui deux grandes représentations à 3 heures 1/2 de l'après-midi, la seconde à 8 h. du soir. La vaste salle de Bidel sera comble.

SPECTACLES DU 29 DÉCEMBRE 1881

Grand-Théâtre

8 heures. — *Mignon*, opéra, avec le concours de Mlle Galli-Marie.

Théâtre des Célestins

8 heures. — *L'Étincelle*.
Le Monde où l'on s'ennuie.

Folies-Bergère

Tous les jours, séance de patinage.
Ménagerie Bidel (Cours du Midi)
Deux grandes séances, à 4 h. et à 8 h. 1/2

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Hier soir la Société de Géographie se réunissait en séance extraordinaire dans le grand amphithéâtre de la Faculté des sciences, palais Saint-Pierre.

Le président, M. Desgrand, ouvre la séance à 8 heures.

Il rappelle, en quelques mots, les bienfaits intellectuels que répandent, chaque jour, toutes les Sociétés de géographie, et remercie les savants qui sont venus au congrès national de Lyon.

Après avoir rendu un public hommage au grand ingénieur français, M. de Lesseps, l'orateur fait connaître l'état de la société qui est des plus prospères.

M. le colonel Debize donne ensuite lecture d'une liste faisant connaître les personnes à qui la Société donne le portrait de M. de Lesseps tissé sur soie à l'Ecole de commerce de notre ville.

La parole est ensuite à M. Revoil, jeune voyageur revenant depuis peu de l'Afrique orientale.

Ce jeune savant chargé d'une mission scientifique par M. le ministre de l'Instruction publique devait étudier l'archéologie et l'anthropologie de ces régions.

On avait signalé la présence d'un monument grec dans le pays des Saunais. Il fallait s'en assurer.

La région étudiée est située au S. du golfe d'Aden et à l'O. de l'Océan Indien; elle est occupée par des naturels mélangés et hypocrites, et plus d'une fois l'intrépide voyageur a joué gros jeu avec ces demi sauvages. Secondé par un très grand sang-froid, une connaissance parfaite du pays et une grande force de caractère jointe à une douceur extrême, il put sortir sain et sauf de plus d'un piège que lui avait tendu les chefs envieux chez lesquels il se trouvait.

Ses principales découvertes ont été faites :

1° A Cara-Bahan, en août 1881, au milieu de ruines, des fragments de sculptures ayant appartenu à un temple du style ou grec ou romain.

2° A Bergen, il constate l'existence d'une population ichtyophage; des monceaux de coquilles en couche, et au-dessus des débris de silex, du bronze, du fer, quelques poteries.

3° A Alaya, la découverte de deux tours carrées en pierres reliées avec du ciment.

4° Enfin, la plus importante, celle qui résolvait la question posée, à Eïs, près de Mojiine, il existe des *tumuli*, quelques uns fouillés avec le plus grand soin et avec la plus grande prudence par ce jeune savant, confirmèrent le passage de colonies grecques dans ces parages. Les découvertes étaient : des perles, de la verrerie, des fibules d'atbatre, des émaux et des débris de poterie de Samos.

Ces objets confirmaient les prévisions. Au sujet des questions anthropologiques qu'il était chargé de résoudre, celles des races est des plus intéressantes, il montre dans une série de projections, le type nègre obtenait une modification au type négroïde et le rapprochant du type Circassien.

Le voyageur avait tenu l'auditoire sous le charme d'une parole agréable et facile pendant plus d'une heure.

Nous apprenons que M. Revoil reprendra bientôt son vol pour l'Afrique. Souhaitons bonne chance à cet illustre voyageur et espérons qu'il rapportera à la science les matériaux nécessaires à son avancement.

J. C.

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 28 décembre, 10 heures 30 du matin.

Le baromètre se maintient vers 780 mm sur la France; il est, au contraire, assez bas sur le nord de l'Europe, aussi la température y est elle relativement douce; le thermomètre marquait ce matin 10 degrés à Valentia (Irlande) et 8 degrés à Soudnesnes (Norvège); les courants chauds du S.-O. qui soufflent à la surface du sol dans ces contrées s'étendent d'ailleurs jusqu'à des-sus de nos régions; en effet, le vent souffle actuellement du S.-S.-O. au Mont-Verdun.

Il résulte que le phénomène déjà signalé hier est encore plus marqué aujourd'hui. Il faisait, à 7 du matin, beaucoup plus chaud (3 degrés 3) au sommet du Verdun qu'à Saint-Genis (- 3.7) et qu'au Parc (- 4.0). Temps probable : Beau, brouillards.

Va et approuve :

Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de notre excellent ami, le docteur Guyot, député de Villefranche.

Un décret présidentiel supprime le versement fait par les officiers, au profit de l'ordinaire, pour le service de leur ordonnance.

Après avoir, les officiers payaient de leurs deniers un service indispensable. C'est donc pour eux une augmentation de solde, sans qu'il y ait un centime à déboursier pour l'Etat.

M. Dumont, lieutenant au 97^e régiment d'infanterie, est désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès du général Michel de Riu, commandant la 50^e brigade d'infanterie (2^e division — 14^e corps d'armée) et les subdivisions de région d'Anney et de Chambéry.

Par décret du président de la République, M. Robinet, lieutenant au 140^e de ligne, est nommé capitaine, en remplacement de M. Laroche, mis en activité hors cadre. — Affecté au 40^e de ligne.

M. Roux, armurier du 22^e régiment de ligne, vient d'obtenir, à la suite de l'inspection de l'armement des corps d'armée, une citation au *Journal officiel militaire*.

Le citoyen Fournière nous prie de rectifier un passage du compte rendu de sa conférence d'hier soir.

Il s'est en effet déclaré révolutionniste, mais ne s'est pas pour cela déclaré anti-révolutionnaire, la période révolutionniste, dit-il, devait servir à l'éducation et à l'augmentation de l'armée socialiste ouvrière, elle est nécessaire pour donner force et conscience à la masse qui à un moment donné deviendra fatalement révolutionnaire.

La révolution est donc forcément le moyen final d'émancipation du prolétariat.

Afin de familiariser les médecins de la réserve ou de l'armée territoriale des temps de paix avec le service qui doit leur incomber en cas de mobilisation, le ministre de la guerre a décidé que la préférence leur sera donnée lorsqu'il sera nécessaire de requérir des médecins civils pour suppléer momentanément des médecins militaires. Toutefois, cette réquisition ne devra pas vêtir le caractère d'une contrainte. Les médecins ainsi désignés ne recevront d'ailleurs que l'indemnité réglementaire fixée pour le cas de réquisition.

A l'occasion des travaux exceptionnels du renouvellement de l'année, les heures de levée des boîtes seront avancées d'une heure dans toute la ville de Lyon, du 29 décembre au 3 janvier inclusivement.

La chasse sera close le 15 janvier au soir dans les départements du Rhône, de l'Ain, de Saône-et-Loire et du Jura.

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

61

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR

KAVIEN DE MONTÉPIN

(Suite.)

Pierre Carnot prit son compagnon par la main l'entraîna sous la voûte, fit halte et s'assit sur le Bord du parapet, les jambes pendantes.

— Nous serons bien ici... — dit-il, — Personne ne viendra nous déranger... Personne ne pourra nous entendre... — Je t'écoute, mais tu as choisi un drôle d'endroit pour y dialoguer... — Tu as une physionomie singulière... — Si je n'avais vu marcher droit tout à l'heure, je te croirais ivre. — Qu'est-ce qu'il y a ?

— Ce qu'il y a ? — répondit Pierre d'une voix sombre... — Il y a que la vie abominable menée par nous me pèse... Que la misère m'étouffe. Que c'est assez traîner des haillons dans la fange ! — A notre âge et avec notre intelligence, ou plutôt malgré notre intelligence, nous sommes des idiots si nous ne parvenons pas à nous relever, à nous refaire, à nous transformer... — Et le moyen ? — murmura d'un ton dolent Malpertuis... — Je n'ai plus ni énergie, moi... Nous appartenons présentement à la bande des déclassés et des dévoyés... Notre affaire est claire. Nous irons de chûte en chûte, affamés, déguenillés, transis, sans trouver une branche de salut, jusqu'à la culbute finale, la fosse commune...

— Cœur de poule, fit Pierre Carnot d'un ton méprisant... — Tu dis cela parce que tu n'oses pas jouer carrément le tout pour le tout ! — Tu t'obstines à loupoyer aux alentours de la police correctionnelle, et la cour d'assises te fait peur... — Ce matin encore, je pensais comme toi... — A cette heure, j'ai changé d'avis...

— Ah ! bah !... — continua l'amant de Claire. Il nous en faut pour jeter à la borne nos détroques de Robert Macaire et de Bertrand !... — Il nous faut une mise de fonds pour tenter une partie décisive contre la fortune, biseauter les cartes et gager !... — Il nous faut de l'argent pour ne pas être contraints de nous jeter à l'eau comme des maïs, et pour sauver la petite qui n'a pas mangé depuis deux jours et qui meurt de faim !...

XLV

Jean Malpertuis frissonna de la tête aux pieds.

La voix sombre et les paroles sinistres de Pierre lui serrieraient le cœur.

— Blanche meurt de faim !... — répéta-t-il.

— Blanche et sa mère, oui.

— Et moi j'ai bu ce soir !... — Tonnerre ! si j'avais su... —

— Donc encore une fois, il nous faut de l'argent, — continua Pierre Carnot, — il nous en faut ce soir... il nous en faut tout de suite.

Mais où veux-tu en prendre ?... — Crois-tu qu'avec cent mille francs on pourrait se refaire.

— Cent mille francs ! — s'écria l'ex-maitre clerc. — Ce serait la fortune... — Mon ci-devant patron vient de mourir... — Il n'avait parlé de moi à personne... on n'a rien à dire sur mon compte... — Mon casier judiciaire est vierge, et je suis blanc comme neige...

— On pourrait acheter à mon nom une étude d'avoué, ou tout au moins traiter d'un *titre nu* car les études achalandées sont chères... —

— Actif comme je le suis, et connaissant les affaires comme je les connais, je me ferais une grosse clientèle en moins d'un an... — Tu serais censé mon bailleur de fonds, par conséquent mon associé, et nous partagerions les bénéfices... — Mais les cent mille francs, où sont-ils ? Le sais-tu ?

— Je le sais.

— Ou ?

— Dans une maison de la rue d'Amsterdam... — au rez-de-chaussée... — et les derrière de la maison donnent sur de grands jardins où l'on peut pénétrer sans le moindre bruit.

— Ah ! ah ! — murmura Jean Malpertuis... — Un rez-de-chaussée... de grands jardins.

— Attends donc ! reprit Pierre, je n'ai pas tout dit... — Les cent mille francs sont dans la caisse d'un bureau dont voici la clef.

Et il tira de sa poche un trousseau de clefs.

— Ces clefs ? — fit l'ex-maitre clerc complètement ahuri.

— L'une ouvre la porte d'habitation et l'autre la caisse du bureau.

— Comment sais-tu cela ? et comment ce trousseau est-il en ton pouvoir ?

— Par hasard... — J'étais allé tantôt flâner à la gare du Havre, guettant l'occasion d'enlever une valise ou un sac de nuit, puisque nous en sommes arrivés là, nous des jeunes gens comme il faut, des fils de famille !... — L'occasion cherchée ne se présentait pas.

« Quelques mots prononcés à côté de moi me firent tout à coup dresser l'oreille... j'écoutai le dialogue de deux hommes, dont l'un pouvait avoir soixante-cinq ans et l'autre vingt-cinq. — Le jeune était le gendre du vieux.

« Le beau-père disait au gendre : — C'est bien entendu, mon cher Maurice, demain matin vous irez porter à la banque les cent mille francs en billets de mille que j'ai serrés dans le bureau de mon cabinet du rez-de-chaussée, dont vous avez les clefs comme moi... —

« En disant cela il montrait un trousseau de clefs qu'il faisait sautiller au bout de ses doigts, et qu'il mit dans la poche de son pardessus... —

« J'étais à deux pas de lui, près du guichet où on délivre les billets pour le Havre.

« Je ne perdais point la poche de vue.

« — Soyez tranquille, — répondit le gendre... — Je suivrai religieusement votre recommandation cher beau-père.

« — Je sais qu'on peut compter sur vous... Voici le moment de nous séparer. Je vais prendre mon billet.

Un de nos confrères raconte le quiproquo suivant qui a donné lieu, avant-hier, à une rixe des plus fâcheuses :

Un garçon au service de l'un des beaux cafés de la rue de la République adressait à une personne de sa connaissance une lettre enflammée qu'il confiait à un commissionnaire pour être remise à son adresse.

Le commissionnaire, ne sachant pas lire, se trouva de porte, et la missive fut décollée par une honnête jeune fille de dix-huit ans, qui, toute stupéfaite à la lecture de l'étrange lettre, crut devoir la remettre entre les mains de son père qui se trouvait là. Celui-ci, furieux, se rendit au café sans explications préalables, tomba sur le garçon en une canne à la main. Ce dernier riposta et, plus fort que son agresseur, lui administra une volée de coups de poing assez violents pour assomeler la tête du malheureux père qui se croyait outragé.

Après les coups survenant les explications, hélas ! trop tardives. Et encore un léger doute subsiste sur les intentions du garçon ; il pourrait bien se faire que ce quiproquo se déroulait devant la police correctionnelle.

Le froid est plus vif ; le brouillard plus épais et le pavé rendu glissant par les derniers gelées a été cause de nombreux accidents de voitures, sur divers points de notre ville.

Citons-en quelques-uns au hasard : Dans la matinée d'avant-hier, à quelques minutes d'intervalle, deux chevaux attelés, l'un à une voiture de maître, l'autre à un tombereau, se sont abattus sur le pont Morand.

Par suite, la circulation des tramways a été interrompue pendant 20 minutes. Un peu plus tard, l'un des chevaux attelés au tramway 48, s'est également abattu sur la place Morand.

Trainé sur un espace de 4 mètres environ, ce cheval, par suite de ses blessures, n'a pu continuer son service. Aucun accident de personnes.

Qu'on supprime les tripots, c'est très bien ; qu'on verse l'argent saisi aux pauvres c'est encore mieux, mais il nous semble que si les joueurs sont fouillés, ils ont le droit d'exiger que ceux qui les fouillent comptent devant eux l'argent ramassé par la police.

C'est ce qui n'a pas eu lieu lors de la rafle faite au café Américain. Nous sommes loin, très loin même de supposer que des erreurs puissent avoir été commises par les rafleurs, mais, la légalité avant tout ; qui donc n'aurait pas le droit de fouler aux pieds, si ses représentants directs ne la respectent pas ?

Un accident, qui a eu les plus tristes conséquences, s'est produit hier matin, vers 10 heures 1/2, dans le quartier des Brotteaux.

Deux ouvriers maçons, les nommés Jules Chambard et Jean-Marie Mognaud, qui étaient occupés à démolir une construction située à l'angle de la rue Moncey et du boulevard des Brotteaux, ont été engloutis vivants par un énorme pan de mur qui s'est subitement écroulé entraînant avec lui les deux malheureux qui n'avaient pas eu le temps de finir.

Les nombreux ouvriers, témoins du fatal accident, virent au secours de leurs infortunés camarades ; mais, ce ne fut qu'au bout d'un quart d'heure d'efforts surhumains qu'on parvint à les dégager. Si prompt qu'aient été ces secours, ils arrivaient trop tard. Les deux victimes ne donnaient plus aucun signe de vie.

Le cadavre de Mognaud a été transporté à la Morgue.

Chambard, la seconde victime, a été transporté à son domicile, cours Lafayette, 125.

Ce malheureux était marié et père de deux petits enfants. On peut juger du désespoir des siens. L'enquête ouverte déterminera les responsabilités.

On a retiré dans la journée d'hier, d'un des forçats d'enceinte qui avoisinent le fort de la Paro-Dieu, le cadavre d'un homme paraissant âgé de 35 ans environ, lequel était vêtu d'une blouse bleue, d'un pantalon en velours noir rayé, d'un gilet en drap noir et d'une chemise à raies bleue.

Dans une des poches du pantalon, on a trouvé un couteau à une lame et une somme de 35 centimes.

Le corps qui ne porte aucune trace de violences, paraît avoir longtemps séjourné dans l'eau.

Il a été transporté à la morgue pour être soumis aux constatations légales.

Dans la soirée d'avant-hier, les tramways n° 21 a été heurté au bas de la montée d'Oullins, par un lourd tombereau chargé de pierres, appartenant à M. Panguand, entrepreneur.

Un des brancards de ce véhicule a brisé trois vitres du tramway.

Par un heureux hasard, aucune des personnes qui se trouvaient à l'intérieur n'ont été atteintes.

Procès-verbal a été dressé.

Dans la nuit du 23 au 24 courant, M. Meunier, marbrier, avenue des Ponts-du-Midi, a été victime d'un vol très important.

Un audacieux malfaiteur, resté inconnu, a dérobé à son préjudice une somme de 6.000 francs environ.

Hier matin, vers 5 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M^{me} Laulagnet, marchande de porcelaine, quai de l'archevêché, 4.

Le feu, qui a pris naissance dans un bureau attenant au magasin, aurait été communiqué à la boiserie par une chaudière qu'on aurait négligé d'éteindre.

Les dégâts, évalués à 800 francs environ, sont couverts par une compagnie d'assurances.

Les voleurs de lapins, les dévaliseurs de poulaillers, recommencent leurs exploits.

M^{me} Savre, propriétaire, Grande-Rue de la Mulatière, a reçu leur peu agréable visite.

Cinq malheureuses poules, un coq superbe, et un magnifique lapin ont été la proie de ces audacieux malfaiteurs, qui sont est restés probablement inconnus.

Dans la journée d'avant-hier, un vieillard de 88 ans, Jean-Baptiste Gauthier, demeurant rue Moncey, 22, est tombé de faiblesse sur la voie publique.

Par les soins de quelques passants, témoins de sa chute, ce malheureux a été conduit en voiture à l'Hôtel-Dieu.

SOCIÉTÉ DU TONNEAU. — Messieurs les membres du bureau sont prévenus que leur présence est utile, pour la séance de vendredi, 30 décembre courant, à 8 heures et demie du soir, au siège social, rue Dubois, 16. — Urgence.

Le secrétaire, PELISSON.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE DE LA RÉSERVE ET DE LA TERRITORIALE. — Voici le résultat du dixième concours général :

Carabine
Premier Prix. — M. Breton.
Deuxième Prix. — M. Bertet.
Troisième Prix. — M. Perrier.
Quatrième Prix. — M. Perrin.

Pistolet
Premier Prix. — M. Perrier.
Deuxième Prix. — M. Jeandet.

Le onzième est ouvert et durera jusqu'au 29 janvier 1882.

De 8 à 10 heures, tous les soirs, leçons et assaut d'escrime. Abonnements, 2 fr. par mois ; leçons, 20 c. par soirée.

Le Président du Conseil d'Administration, VACHER.

LA JEUNE LIBRE-PENSÉE SOCIALE DE LYON. — Cette société, qui ne fait que naître, compte déjà de nombreux adhérents.

Les jeunes républicains libres-penseurs qui désirent en faire partie, pourront se faire inscrire chez les citoyens Fichet, rue Moncey, 51 ; Fauré, rue Pierre-Corneille, 168, les lundi et jeudi de chaque semaine, de 8 à 10 heures du soir.

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE SAVOISIENNE. — MM. les sociétaires qui n'auraient pas reçu leur compte rendu annuel, sont priés de le réclamer au secrétaire-comptable, M. Rey, cours Lafayette, 21, ou au bureau, les lundi et jeudi, de six heures à huit heures du soir.

La cotisation mensuelle du premier dimanche de janvier est renvoyée au dimanche 8, de dix heures à midi, au siège de la Société : 2, rue des Capucins, au 2^e.

Grande réduction de prix. — Médicaments très-frais, à la Grande pharmacie des Brotteaux, 82, avenue de Saxe. (Voir aux annonces à la 4^e page.)

Les Toux, Rhumes, Bronchites sont infalliblement guéris par le Sirop pectoral souverain de la Grande Pharmacie des Brotteaux, avenue de Saxe, 82, chez M. Bouquet, rue Quatre-Chapeaux ; Décorps, 63, rue Bourbon.

Maladies nerveuses. — Guérison certaine. Consultations médicales gratuites tous les jours, de 1 h. à 3 h., 27, rue Ferrandière, Lyon. — Analyses d'urine.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lyon

Claude Devaux a une horreur instinctive pour ceux que, dans son langage imagé, il appelle des gabelous.

Devaux est assez exalté, il traite le receveur de l'octroi de voleur, de canaille, etc. Le tribunal le condamne à 30 francs d'amende, en lui recommandant de ne plus revenir à récidiver.

Une imprudence se paie quelquefois aussi cher qu'un délit.

Le sieur François B. est garçon épicer chez son frère, rue Mazenod ; dernièrement descendant à la cave, il oublia en remontant de laisser la trappe ouverte ; mademoiselle Marie P., âgée de 15 ans, venait faire quelques emplettes à l'épicerie, et tomba dans le trou béant.

L'état de cette jeune fille est assez grave. Le docteur Lacassagne, qui la soigne, a déclaré le 23 décembre, qu'il ne peut encore se prononcer sur son compte.

François B., est condamné à 50 fr. d'amende pour blessures par imprudence, son frère le patron est déclaré responsable.

Jean-Marie Berthet est manoeuvre, Leudels (Pierre) est serrurier ; ils ont déjà goûté les douceurs de la captivité.

Ces deux respectables individus ont dernièrement dévalisé le sieur Seryet, ouvrier poêlier, demeurant, 150 boulevard de la Croix-Rousses.

Vêtements, chemises, mouchoirs, tout y a passé.

En raison de ce que ces généraux industriels ont fait, ce qu'en terme de procédure, on appelle une pression, ils sont condamnés : Berthet à deux ans de prison ; Leudels à dix-huit mois de la même peine.

M. Z...

DÉPARTEMENTS

LOIRE

St-Etienne. — Par arrêté en date du 12 décembre, M. le ministre de l'Instruction publique a accordé une somme de 1.200 fr. à la commune de Cremeaux (Loire), pour réparations à son école de garçons.

LES VICTIMES DU DEUX-DECEMBRE
Le nom de M. Mallarmet, entrepreneur de tabacs dans notre ville, figure sur la liste ceux qui ont obtenu des pensions en vertu de la récente loi.

Le citoyen Mallarmet a été conseiller municipal de Paris.

Après le deux décembre, il a subi 10 années d'exil en Angleterre où il a beaucoup connu Louis Blanc.

La compensation qui vient de lui être accordée est donc pleinement justifiée.

ARRESTATIONS

Ont été arrêté hier : Antoinette Rage, âgée de 24 ans, domestique, sans place ni domicile, sous l'inculpation de vol.

Claude Mourlon, 35 ans, sans domicile, pour escroquerie, rébellion et outrages aux agents.

Claude Delouche, âgé de 40 ans, qui n'a pu expliquer que très louchement la provenance d'un paquet de cordes dont il a été trouvé porteur à minuit, rue Beaubrun.

INCENDIE

Un commencement d'incendie s'est déclaré ce soir, vers 5 heures, chez le sieur Boucher, rue Prade, 11.

Un fauteuil seulement a été entièrement consumé, et cette affaire aurait peu d'importance si ce n'était l'air de mystère dont elle paraît entourée.

En effet, la chambre dans laquelle se trouvait ce fauteuil n'était pas chauffée, et il y a tout lieu de croire que la malveillance n'est pas étrangère à ce commencement d'incendie.

D'autre part, une montre en or aurait été volée dans cette pièce. Jusque là, rien d'étonnant, mais ce qui paraît invraisemblable, c'est que le voleur, si voleur il y a, se soit emparé d'un objet aussi compromettant, tandis qu'il y avait sur un meuble parfaitement en vue, un sac contenant 500 francs en pièces de cinq francs en argent et un coffret renfermant des bijoux.

Ajoutons que ce coffret paraît avoir été lui-même l'objet d'une tentative d'incendie.

L'enquête ouverte par M. Bombois, commissaire de police du cinquième arrondissement, fera sans doute le jour sur cette singulière affaire.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES
Nous recevons, avec prière de l'insérer, les communications suivantes :

Monsieur le préfet,
La chambre syndicale des ouvriers parisiens n'a pu se réunir, par suite de la impossibilité de porter à votre connaissance les faits qui se sont produits lors du vote pour les conseillers prud'hommes, avant hier, 26 décembre 1881.

La chambre syndicale, après délibération prise en assemblée générale, a porté à la connaissance des électeurs son candidat nommé à la majorité, et, M. le préfet, à notre grand étonnement, nous avons vu notre candidat Camille Sevin, qui avait été accepté par les chambres syndicales réunies, rayé de cette liste, et le nom d'un nouveau candidat inscrit à l'avance au crayon sur les bulletins de vote lorsqu'il n'y avait pas eu désistement de la part du premier candidat.

Considérant que cette manœuvre a porté atteinte aux suffrages exprimés, et que beaucoup d'électeurs ayant protesté se sont retirés sans voter, ce qui a donné pour résultat une minorité infime pour le nouveau candidat Bougnol, qui, vu l'importance de notre catégorie, aurait dû obtenir un chiffre beaucoup plus élevé.

En conséquence, M. le préfet, nous demandons à votre haute sagesse et à votre impartialité de vouloir bien annuler cette élection, et faire procéder à un second tour de scrutin.

(Suivent une cinquantaine de signatures.)

Cette protestation a provoqué la réponse suivante, dont on nous demande également l'insertion :

Monsieur le préfet,
Voici les seuls et véritables agissements auxquels l'élection au conseil des prud'hommes a donné lieu.

« Vu le très petit nombre de membres que possède la chambre syndicale des passementiers en ce qui concerne ce devoir de faire notre devoir en improvisant un comité électoral à la dernière heure.

« Nous avons résolu de nommer un candidat qui représente au moins la corporation de Grenoble, et alors sur le bulletin électoral de la chambre syndicale, nous nous sommes contentés de rayer le nom de Sevin et de porter le nom de Bougnol (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

« Nous sommes constamment restés dans la légalité ; nous espérons donc, Monsieur le préfet, que vous n'ajouterez aucun crédit aux accusations portées contre nous, accusations absolument dénuées de fondement.

(Suivent une vingtaine de signatures.)

Lundi dernier, des malfaiteurs s'étaient introduits dans l'écurie d'un riche (Eugène) ; nous croyons être restés dans notre droit absolu et que tout électeur est libre de voter comme il l'entend, et sur n'importe quel papier, du moment où il observe les conditions prescrites par la loi.

Le colonat partiaire (histoire et législation comparée)

Pour les conditions du concours, s'adresser au secrétariat de la faculté de droit de Grenoble.

DROME
Romans. — Aujourd'hui a eu lieu l'enterrement civil du citoyen Mellet, un républicain sincère et convaincu, dont la perte sera vivement ressentie.

Plus de 500 personnes suivaient le convoi. La Fanfare Romaneuse, au grand complet, assistait à l'enterrement.

Une collecte faite à l'issue de la cérémonie, a produit la somme de 15 francs qui a été affectée à la souscription ouverte en faveur des ouvriers grévistes de notre ville.

BOURSE DE LYON

Du 28 décembre 1881

3 0/0 Francs	83 50	Nord d'Esp.	3300
3 0/0 Amort.	81 25	Suez	3300
3 0/0 1881 am.	81 25	Vil. Paris 69	...
5 0/0 Francs	...	Vil. Paris 71	...
5 0/0 Italien.	...	Rhône-et-L.	...
Dette turque.	...	Croix-Rous.	300
Dette Egypt.	...	Domb. S.-E.	338
Mobilier fran.	...	Gaz de Lyon	1220
Mobilier esp.	...	Gaz S.-et-L.	...
Crédit lyonn.	898 75	P. Terrenoire	480
Union génér.	...	L'Home	750
Foncière lyo.	...	Le Crenoz.	1610
Banque autr.	838 75	Acier Marin.	610
Pays autr.	1175	Mines Loire.	220
P.-L.-M.	...	Montrambert	865
Chemins aut.	703 75	St-Etienne	245
Lombard	308 75	Rive-de-Gier	690
Saragosse	562 50	Roche-Firm.	440
Transatlant.	...	Cie Abattoirs	...

DERNIERE HEURE

LES DÉLÉGUÉS AUTONOMISTES

Paris, 28 décembre.

Les délégués autonomistes sénatoriens repoussent la candidature Freycinet ; les gambettistes y sont également opposés.

On ignore si dans une semblable situation M. de Freycinet viendra demain à la réunion plénière ou s'il enverra son désistement.

DÉCORATION DE M. FAURE

Paris, 28 décembre.

M. Faure, de l'Académie nationale de musique, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

PROJET PAUL BERT

Paris, 28 décembre.

M. Paul Bert prépare un projet améliorant le sort des instituteurs. Il enverra une circulaire aux préfets recommandant d'informer les instituteurs qu'ils ne sont pas obligés de remplir les fonctions de chantres, bedaux, etc., près des cures de village.

Le ministre n'interdit pas immédiatement la cessation des exercices de ces fonctions, parce qu'ils rapportent, en attendant les réformes pécuniaires budgétaires, quelques ressources aux instituteurs.

CONTRAVENTIONS AUX THÉÂTRES

Paris, 27 décembre.

M. Proust a reçu une communication de M. Camescasse disant que des contraventions seraient dressées ce soir à l'Opéra comique, au Théâtre français, à l'Odéon, au Châtelet, au Théâtre des Nations qui n'ont pas obéi aux prescriptions des dernières ordonnances à propos des incendies dans les théâtres.

PERTE D'UN PAQUEBOT

Paris, 28 décembre.

La Compagnie maritime française a perdu le paquebot le *Courrier de Provence* dans les eaux de Constantinople.

Le navire a été coupé en deux par le vapeur russe *l'Azoff*, entré dans le port.

Le *Courrier de Provence* allait partir à Marseille. Il a coulé, chargement complet, par 32 mètres d'eau. Les équipages et les passagers ont été sauvés.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Mercredi 28 décembre, 11 h. soir

3 0/0, 84	Rio, 760
5 0/0, 114 1/3	Union ancien 2880

Echos de la Bourse de Lyon

Lyon, 28 décembre 1881.

Les impressions sont toujours défavorables à la hausse. Beaucoup de personnes vendent en liquidation, comptant racheter au 15 janvier dans de bonnes conditions. Cette opération pèse sur les cours, mais allège la situation. La fin de l'année pourrait être meilleure qu'on ne le suppose. Rentes : 83 80 et 118 95. Italien 93 20. Extérieure 29 11/16. Banque de Lyon-Loire, 1600 et 1550. On s'attend à de meilleurs cours prochainement.

Ottomane, 838. Société Lyonnaise, 755 en reprise. Union générale, 2830; Nouvelle, 2570 et 2600. Landerbank, stationnaire à 1175. Téléphone International, 139. Caisse Lyonnaise, 905. Provincial 1882, 2650. Stéphanos, toujours en réaction, de 610 à 575. Lots turcs, 61. Pétroles faibles à 705. L'émission aura lieu fin décembre. Il faudra lever les titres ou se faire reporter. Syndicat parisien, 1420. Société financière, 950.

L'ensemble des valeurs est donc en faiblesse. Mais on croit généralement à la hausse du mois de janvier, après la liquidation. On peut donc commencer quelques achats au 15, sur les meilleures valeurs.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc. On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14. Prix : 8 francs par an

AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance

Aug. DESPORTES

14, Quai de Vaise, Lyon

Nettoyage de montres..... 2 fr. 50

Grand ressort de Genève..... 2 fr.

Réveil, depuis..... 6 fr. 50

Montres à cylindre, argent depuis 25 fr.

Tout est garanti

ÉTRENNES SCIENTIFIQUES

22, passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon

MAISON OPTICIEN

BENEVOLO CONSTRUCTEUR

Instrument de Physique

et de mécanique, ainsi que toutes les Nouveautés du jour: Phonographes, Téléphones, Télégraphes, Machines électriques, Bataux et Machines à vapeur, Lanternes magiques, Praxinoscopes, Stéréoscopes, Boîtes de compas, Baromètres, Jumeaux de théâtre, etc., etc.

CALORIFÈRES AMÉRICAINS

RATHBONE SARD & C^o

Agence et magasin de vente:

31 - rue Francklin - 31

LYON

VÉRITABLE EAU DE BOTOT

Unique Dentifrice approuvé par

L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT

Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS: 229, RUE S'HONORÉ

Dépôt: 18, boulevard des Italiens et chez les principaux commerçants

AVIS AU PUBLIC

Le succès toujours grandissant du Vin Bertrand et du Sauveur des Enfants, obligeant l'inventeur de ces précieux remèdes à choisir un local plus propre à leur exploitation et surtout plus accessible au public, la Pharmacie Bertrand, actuellement 42, rue Confort, sera transférée fin janvier prochain, place de la République, 55, angle de la rue Stella.

On trouvera dans cette officine les médicaments anglais et italiens les plus employés, en même temps que tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie.

L'ÉCHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins et spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres vinicoles.

Prix de l'abonnement: 10 fr. par an.

Adressez les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2, à Lyon.

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, Rue de la Bourse, 8 et 10

Succursales

A PARIS, A GRENOBLE ET AU PUY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 F.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes:

A vue, 2 0/0

A 6 mois, 4 1/2 0/0

A 1 an et au-dessus, 5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS

ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS

St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.

Ordres de Bourse.

Service spécial pour la Caisse de Reports.

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur

LYON, rue d'Algérie, 20 — 31^e Année

GUÉRISON radicale des Maladies de la peau, dartres, eczéma, etc.

par l'Extrait de Salsepareille de la Pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 8.

Consultations gratuites tous les jours.

Éviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

HENRI GEORG

LIBRAIRE

65, rue de la République, 65

LYON

GRAND CHOIX DE LIVRES D'ÉTRENNES

1882

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture FUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours exact des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Épices et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Blés, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'étranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

Le Directeur-Gérant, Tony LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8

ÉTRENNES

A l'occasion du Premier de l'An, M. Antoine DESVIGNES, propriétaire des Magasins d'Horlogerie et de Bijouterie A la Poule aux œufs d'Or, cours de Broches, 15, met en vente, à des prix inconnus jusqu'à ce jour, un choix considérable de Montres, Remontoirs, Pendules, Réveil-Matins, Chaines, Bagues, Bracelets, Objets d'art, etc., etc. Ces prix ne seront maintenus que jusqu'au 31 décembre 1881.

A LOUER

Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé quai de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

UN JEUNE HOMME

Offre ses soirées à partir de 8 heures pour travaux de comptabilité S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, sous le n° 1938

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

Une expérience de quinze années et la faveur des principales autorités médicales, sont venues démontrer que pour combattre la présence des vers intestinaux, qui font tant de victimes parmi les chers petits êtres, dont la vie et la santé nous occupent tant de soins et de sollicitude, aucun vermifuge n'a encore offert des résultats aussi heureux que

LE SAUVEUR DES ENFANTS

Ce précieux remède se trouve chez son inventeur, Léon BERTRAND, 12, rue Confort. — DÉTAIL: Pharmacie MAZARD, rue D'Alger, 14, rue d'Algérie. — Pharmacie SPOTHIN, rue Bugeaud, 21. — Pharmacie BASSET, rue St-Alexandre, 9 (St-Just). — Pharmacie BOISSONNET, cours de Broches. — A GRENOBLE, pharm. Chatrouse et Marcal. — A SAINT-ÉTIENNE, pharm. Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies. Prix: 2 fr. 50 cent.

ON demande un employé pour la nouveauté, AM. DEBOS, rue Jean-de-Tourmes, 7.

INJECTION BARRAJA

Seule et unique au monde guérissant les maladies secrètes les plus invétérées. — Prix, 4 fr. Cours Lafayette, 115, Lyon

MALADIES SECRÈTES

CONSULTATIONS tous les jours, de 3 à 5 h., gratuites de 5 à 7 h. Rue Cuvier, 15, Lyon CORRESPONDANCES

ON DEMANDE à louer appar. de 4 à 5 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage. Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une société de secours mutuel. Adresser les offres à la 112^e société des commis et employés de commerce, 3, r. Stella.

M. HERMANN Avenir par les cartes, r. Vauban, 51

LEÇONS

d'Italien, d'Allemand et d'Espagnol. Prix modérés. — S'adresser à l'Agence Fournier, rue Confort, n° 14, sous le n° 1216.

UN JEUNE HOMME

demande un emploi, s'adresser Agence Fournier, 14, r. Confort

VOULEZ-VOUS guérir votre rhume, prenez la Réglisse homéopathique de M. Schisemann, 90 c. la boîte de 100 grammes. Dépôt: 45, rue de la République, pharmacie des Terreaux et toutes les pharmacies.

PILULES DE FAMILLE

purgatives, dépuratives, antiseptiques, antilithiques et décongestionnantes. Purgatif sans rival, une ou deux en mangeant. Prix: 3 fr. et 2 fr. — Pharmacie Barraja, cours Lafayette, 115, Lyon.

L'IMPUISSANCE

est guérie. Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2387.

LYON — 82, Avenue de Saxe et 25, Rue Cuvier — LYON (PRÈS DU COURS MORAND)

GRANDE PHARMACIE DES BROTTEAUX

Préparation spéciale et en grand de tous les Vins de Quinquina au Bordeaux, Madère, Malaga, Frontignan, etc.

Très bon vin de quina à 2 fr. le litre.

Vin de quina au malaga, supérieur, 3 fr. le litre.

Vin de quina au malaga, extra, 4 fr. 50 c. le litre.

Ce vin se vend aussi par demi-litre et au verre.

Sirop d'écorce d'orange amère, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.

Sirop de gentiane, 3 20 le litre et 1 75 le 1/2 litre.

EXÉCUTION TRÈS SÉVÈRE DES ORDONNANCES DE MM. LES MÉDECINS A DES PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS

Remise de 10, 15 et 20 pour cent sur les spécialités

Un Prix-Courant, accompagné d'un Petit Manuel ou Guide d'hygiène, est offert gratuitement à toute personne qui en fait la demande, même sans acheter.

AGENCE DE PUBLICITÉ V^or FOURNIER

SUCCESSALE SAINT-ÉTIENNE 6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCESSALE GRENOBLE Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon: Progrès — Saint public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouvelliste —

Républicain du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies

Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine

vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne: Memorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne: Avenir roannais.

Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne: Journal de Vienne.

Bourgoin: Indicateur.

Allevard: Gazette d'Allevard.

Mâcon: Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire

Tournus: Journal de Tournus.

Bourg: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.

Trévoux: Journal.

Nantua: Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, PARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

CONTRE ANÉMIE CHLOROGE, MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'Extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilitante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille: 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

LYON — ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 12, RUE CONFORT. — LYON

DÉTAIL: Pharm. Mazard et Dolo, rue d'Algérie, 14; pharm. Saint-Pothin, rue Bugeaud, 21; Pharm. Basset, rue St-Alexandre, à Saint-Just; pharm. Boissonnet, cours de Broches.

A Grenoble, pharm. Chatrouse et Marcal, à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4, et dans toutes les bonnes pharmacies.

L'AVENIR DES FAMILLES

Société mutuelle d'Assurances

pour la reconstitution des Capitaux

Siège Social: Rue de la République, 61 — LYON

LISTE DES CENT NUMÉROS ayant droit au remboursement de Cent francs par suite de la répartition du 14 octobre 1881, faite en présence des intéressés.

5 15.065 30.125 45.185 60.245

768 15.818 30.878 45.938 60.998

1.511 16.571 31.631 46.691 61.751

2.264 17.324 32.384 47.444 62.504

3.017 18.077 33.137 48.197 63.257

3.770 18.830 33.890 48.950 64.010

4.523 19.583 34.643 49.703 64.763

5.276 20.336 35.396 50.456 65.516

6.029 21.089 36.149 51.209 66.269

6.782 21.842 36.902 51.962 67.022

7.536 22.595 37.655 52.715 67.775

8.288 23.348 38.408 53.468 68.528

9.041 24.101 39.161 54.221 69.281

9.794 24.854 39.914 54.974 70.034

10.547 25.607 40.667 55.727 70.787

11.300 26.360 41.420 56.480 71.540

12.053 27.113 42.173 57.233 72.293

12.806 27.866 42.926 57.986 73.046

13.559 28.619 43.679 58.739 73.799

14.312 29.372 44.432 59.492 74.552

Toutes les sommes versées à la Société à titre de primes sont remboursées au moins vingt fois aux souscripteurs.

A la répartition ci-dessus plusieurs porteurs de Polices qui n'avaient encore versé qu'une seule prime de un franc ont eu la chance de recevoir cent francs plus neuf cents francs de titres libérés.

Les répartitions ont lieu tous les trois mois; la prochaine aura lieu en janvier 1882.

Une souscription de un franc par mois payable pendant soixante mois au plus, assure le remboursement d'un capital de mille francs.

Une souscription de cinq francs par mois payable également pendant soixante mois seulement, donne droit, au choix du souscripteur, à cinq mille francs de titres de la Société ou à trois mille francs, plus une obligation Ville de Lyon concourant à tous les lots y compris celui de cent mille francs.

Tous les titres émis par la Société sont garantis par un dépôt de rentes françaises ou de valeurs prescrites par le décret du 22 janvier 1868.

TOPIQUE BERTRAND AINÉ

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1854. — Quarante ans de succès. — INFALLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciatiques, congestions cérébrales, ophtalmiques, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres ou mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINÉ, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

SPECIALITÉ

DE

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Trousseaux & Layettes